

2023 PARIS

Ouverture des inscriptions aux Webinaires de 2023



Editorial du Prof. Catherine Kessedjian

Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon Assas, Présidente du Comité d'organisation ADI/ILA 2023

Il y a environ 7 années, lorsque j'évoquais l'anniversaire des 150 ans au sein du Comité exécutif mondial de l'Association de droit international, j'étais loin d'imaginer que nous devrions célébrer cet anniversaire dans un monde incertain, où les guerres sont encore plus présentes qu'elles ne l'étaient à ce moment-là, où une récession économique d'ampleur est possible avec un accroissement de la pauvreté, où la menace nucléaire se fait plus forte et où le droit international est parfois sollicité à tort et à travers avec des interprétations abusives qui étonnent toujours.

La devise de Paris, « *Fluctuat nec Mergitur* », paraît être un formidable rappel qui s'applique aussi au navire du droit international : il est battu par les flots mais ne coule pas. A nous tous, juristes de tous les horizons, de toutes les cultures, quelle que soit la fonction que nous occupons ou l'expertise que nous avons développée, de guider ce navire dans les tempêtes.

L'anniversaire des 150 ans de l'Association de droit international est une occasion unique pour penser le droit international de demain, en vue de proposer des recommandations pour des travaux futurs dans des domaines aussi fondamentaux que l'Anthropocène, l'alimentation et l'agriculture, la lutte contre la corruption, les droits de la personne humaine, la gouvernance internationale,

Dans ce numéro

**Editorial du Prof.
Catherine Kessedjian**

Gouvernance mondiale

Partenaires et Sponsors



Les migrations, pour ne citer que quelques-uns des thèmes qui font l'objet d'un livre blanc (disponible [ici](#)), dont certains sont déjà publiés. Les thèmes transversaux qui seront traités durant le symposium de juin 2023 feront également l'objet d'une réflexion prospective.

Veuillez noter que la **consultation publique** pour chacun des livres blancs **dure jusqu'au 31 décembre 2022**. Vous trouverez en page 4 de couverture de chaque livre blanc l'adresse courriel spécifique à laquelle envoyer votre contribution.

L'année 2023 se déroule en quatre temps :

- 1) Une conférence inaugurale, entièrement en ligne, sur le thème : « Accroître la légitimité du droit international – Le rôle des Parlements » qui se tiendra le **12 janvier 2023**.
- 2) Une série de webinaires (plus d'informations disponibles [ici](#)), donc entièrement en ligne, chacun portant sur l'un des livres blancs. **Le premier webinaire se tiendra le 24 janvier 2023 et portera sur l'énergie**, sujet au cœur de l'actualité tourmentée.
- 3) Un symposium sous forme hybride en **juin 2023 (18, 19 et 20 juin)** qui se tiendra à la Cité internationale universitaire de Paris, qui nous permettra de discuter de sujets transversaux tels que la coopération, la *due diligence*, la refondation des institutions internationales, le droit international pour les générations futures, le droit international confronté à l'incertain, l'imprévisible et l'impensable ([ici](#)).
- 4) Le **14 décembre 2023**, nous tirerons les conclusions de deux ans et demi de travail (livres blancs, consultation publique sur les livres blancs, webinaires et symposium de juin) sous forme de recommandations pour l'avenir. Le tout sera publié en un livre, contribution de l'Association de droit international à la fin de la célébration de son anniversaire, au développement du droit international parfaitement conforme au mandat que lui ont donné les fondateurs en 1873.

L'inscription à tous les évènements en ligne est désormais ouverte. Merci de vous rendre sur cette [page](#) pour y procéder.

Nous avons été particulièrement attentifs à demander des frais d'inscription très faibles afin que toutes les personnes intéressées puissent s'inscrire.

Les inscriptions pour le symposium de juin 2023 en présentiel débuteront aux alentours du 1^{er} février 2023.

LIVRE BLANC —GOUVERNANCE MONDIALE

Livre blanc accessible ([ici](#))

Coordinateurs :

Emanuel Castellarin

Université de Strasbourg (France)

Evelyne Lagrange

Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France)

Paolo Palchetti

Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France)

Assistants/Rapporteurs

Antoine Jamet

Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France)

Rodrigo Tadeau Guimarães Jales

Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France)

Comité de pilotage :

Congyan Cai

Université Fudan (Chine)

Natalia Castro Nino

Université Externado (Colombie)

Jeffrey L. Dunoff

Université Temple (États-Unis d'Amérique)

Paul Heckler

Docteur en Droit, École de droit de la Sorbonne

Carlos R.S. Milani

Université de Rio de Janeiro (Brésil)

Edefe Ojomo

Université de Lagos (Nigeria)

Charles Tenenbaum

Sciences Po Lille (France)

Santiago Villalpando

Conseiller juridique et Directeur de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques, UNESCO

3 questions posées au Prof. Jeffrey L. Dunoff, professeur de droit à l'Université Temple et membre du comité de pilotage

1) Au cours des années 1990, un élan considérable a été donné au renforcement du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale. Aujourd'hui, en revanche, les institutions internationales et le droit international sont soumis à de nouvelles pressions. Qu'est-ce qui a changé ?



La gouvernance mondiale contemporaine est confrontée à de nombreux défis. Certains reflètent l'évolution de la géopolitique et du pouvoir relatif des États dominants. Par exemple, le rôle ambigu récent des États-Unis dans la gouvernance mondiale et la montée en puissance de la Chine, qui s'est autoproclamée championne des pays en développement, génèrent de nouvelles dynamiques dans les organismes mondiaux existants. D'autres sont le résultat de nouvelles technologies et des développements scientifiques. Par exemple, l'essor de l'intelligence artificielle et de la *big data* pose des questions politiques difficiles, mais les institutions internationales ont souvent plusieurs temps de retard sur les évolutions rapides dans ces domaines. D'autres défis encore sont structurels et ne sont pas du tout nouveaux. Il en va ainsi de l'absence de processus législatifs centralisés et de mécanismes d'application défectueux du droit international. Le livre blanc examine ces défis et d'autres encore plus en détail. Ces défis simultanés font que la gouvernance mondiale est aujourd'hui à la croisée des chemins.

dans ces domaines. D'autres défis encore sont structurels et ne sont pas du tout nouveaux. Il en va ainsi de l'absence de processus législatifs centralisés et de mécanismes d'application défectueux du droit international. Le livre blanc examine ces défis et d'autres encore plus en détail. Ces défis simultanés font que la gouvernance mondiale est aujourd'hui à la croisée des chemins.

2) Quel est l'impact de la montée des dirigeants populistes sur les efforts de gouvernance mondiale ?

Le populisme se présente sous des formes différentes, il est donc difficile de généraliser. Cela dit, de nombreux États ont vu la montée de dirigeants de droite ou autoritaires qui souhaitent remettre en cause l'ordre international libéral de l'après-Seconde Guerre mondiale. Les Européens sont confrontés aux politiques populistes adoptées en Hongrie et en Pologne qui sont difficiles à harmoniser avec les valeurs fondamentales européennes. En Asie, la « nouvelle ère » du dirigeant chinois Xi Jinping se caractérise par des efforts considérables pour modifier l'ordre juridique international afin qu'il serve mieux les intérêts de la Chine. Les développements récents suggèrent que, par rapport aux démocraties libérales, les États autoritaires cherchent à utiliser le droit international pour poursuivre des objectifs très différents.

Le système de l'après-guerre, dominé par des États occidentaux, principalement démocratiques, a produit un ensemble caractéristique de règles et d'institutions exprimant des engagements en faveur des droits de la personne humaine, ainsi que l'augmentation des flux de biens, de services et de capitaux dans le monde. Les régimes autoritaires, au contraire, favorisent une gouvernance centrée sur la protection de la souveraineté et la stabilité. Ces régimes favorisent une coopération moins poussée, accordent moins d'importance aux systèmes de règlement des différends par des tiers et peuvent contribuer à ancrer les dirigeants autoritaires au pouvoir. Nous assistons à une grande concurrence entre les principales parties prenantes - notamment les grands acteurs étatiques aux intérêts divergents, tels que les États-Unis, la Chine et l'Union européenne ; les multinationales, y compris les entreprises technologiques ; les États et les acteurs non-étatiques du Sud nouvellement habilités ; et les acteurs influents de la société civile situés dans de nombreuses régions du monde - pour déterminer la forme future de la gouvernance mondiale.

3) Que prévoyez-vous, vous et le comité, pour l'avenir ?

Le livre blanc rassemble un ensemble de perspectives diverses émanant de penseurs indépendants sur les changements potentiels de la gouvernance mondiale. Le mandat du Comité n'était toutefois pas de déterminer les réformes à privilégier, ni de prescrire comment les systèmes décisionnels doivent fonctionner. Notre objectif était plutôt de « construire le décor » pour que de telles discussions puissent avoir lieu, tout en fournissant une analyse réfléchie, des idées clés et des défis critiques, y compris ceux discutés ci-dessus, à inclure dans la réforme de la gouvernance mondiale.

En pensant à l'avenir, je me souviens d'un merveilleux aphorisme de René Char : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament ». Dans ce contexte, j'interprète la citation de Char comme signifiant que l'avenir de la gouvernance mondiale n'est pas déterminé ; il est plutôt ouvert, et la responsabilité nous incombe, en tant que juristes internationaux - et en tant que citoyens - de mettre en œuvre et de concrétiser la vision de la gouvernance mondiale qui nous semble la plus attrayante.

Remerciements à nos partenaires et sponsors

De très vifs remerciements vont aux partenaires, sponsors et donateurs qui nous soutiennent dans l'organisation de 2023.

Partenaires

Organisations intergouvernementales



International Centre for
Settlement of Investment Disputes
WORLD BANK GROUP



Inter-American Juridical Committee
Secretariat for Legal Affairs



World Commission
on Environmental Law
Commission Mondiale de
Droit de l'Environnement | Comisión Mundial
de Derecho Ambiental

Sociétés savantes



FONDATION RENÉ CASSIN

SLADI-LASIL

Sociedad Latinoamericana de Derecho Internacional
Sociedade Latinoamericana de Direito Internacional
Latin American Society of International Law
Société latino-américaine de droit international



International Society
for Research on Art and
Cultural Heritage Law



Société internationale
pour la recherche sur le
droit du patrimoine culturel
et le droit de l'art



Belgisch Genootschap voor Internationaal Recht
Société belge de droit international

Organisations non-gouvernementales



Universités et centres de recherches



Sponsors

Subventions publiques



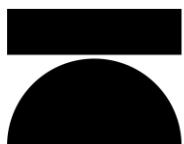
SIRIUS
SPACE, BUSINESS
& LAW



Sponsors émeraude



Sponsors lapiz lazuli



Savoie Laporte



مفرفة البحرين لتسوية المنازعات



Chaire de recherche sur
l'antidopage dans le sport



McDermott
Will & Emery

Debevoise
& Plimpton

THREE CROWNS



Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP
and Affiliates



GIDE LOYRETTE NOUEL



BRILL
NIJHOFF

Frances Meadows
Legal Translations



Donateurs institutionnels



Donateurs personnes individuelles

Geneviève Bastid-Burdeau, Edwige Beliard, Philippe Leboulanger, Carole Malinvaud, Valérie Pironon

<https://www.ilaparis2023.org/>

La lettre d'information ADI/ILA 2023 n°11 sera publiée en décembre 2022.